

D.2018.10.03.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

7 - GESTION DU PATRIMOINE

7.3 - SYSTEMES – Avenant 2 au marché M 2017-192 - Etudes conception, fournitures et installations de terminaux portables de contrôle de titres de transport, de verbalisation et de paiement pour les agents Sûreté du réseau de transports publics Tisséo conclu avec la société JIDLEC – Approbation de l'avenant.

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Par la délibération D.2017.07.05.7.7 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer avec la société JIDELEC un marché n° M 2017-192 concernant les études conception, fournitures et installations de terminaux portables de contrôle de titres de transport, de verbalisation et de paiement pour les agents Sûreté du réseau de transports publics Tisséo.

Le marché M 2017-192 a été notifié le 12 juillet 2017 à la société JIDELEC pour un montant de 191 806,50 € H.T. Il comprend également une partie à prix unitaire relative à la commande de 120 TPS pour la période initiale, et pour des commandes supplémentaires de TPS sur les périodes de reconduction, sans montant minimum ni maximum. (A titre indicatif, le montant porté au DQE s'élevait à 179 513,60 € H.T.).

Un avenant n°1 en date du 28 mars 2018 a prolongé de 3 mois le délai de la phase technique 1 qui correspond à la fourniture du portable de contrôle.

Le présent avenant n°2 au contrat a pour objet d'intégrer des prestations supplémentaires au prix forfaitaire du marché pour un montant de 15 790,00 € HT, notamment :

- Prise en compte des cartes DESFIRE et du Ticket'IZY
- Modification des messages affichés et de l'ergonomie de l'application
- Adaptation aux modalités d'exploitation des équipes de contrôle de Tisséo Voyageurs.

Le nouveau montant forfaitaire du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant initial :	191 806,50 € H.T.
Montant du présent avenant n°2	15 790,00 € H.T.
Nouveau montant du marché :	207 596,50 € H.T.

Le montant de l'avenant n°2, qui représente une augmentation de 15 790,00 € H.T., correspond à une augmentation de 8.2 % par rapport au montant forfaitaire initial du marché.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 25 septembre 2018, émis un avis favorable à la passation du présent avenant n°2.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°2 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant 2 au marché M 2017-192 conclu avec la société JIDELEC pour un montant de 15 790,00 € H.T.

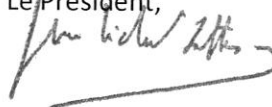
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES



AVENANT N° 2

Avenant n° 2

Marché n° M 2017-192 du 12 Juillet 2017

Objet : Marché d'études conception, fournitures et installations de terminaux portables de contrôle de titres de transport, de verbalisation et de paiement pour les agents Sûreté du réseau de transports publics Tisséo

Montant initial du marché :

MONTANT HT : 191 806,50 EUROS (FORFAIT) + SANS MAXIMUM (PRIX UNITAIRE)

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	28/03/18	Prolongement du délai phase technique1	-

Entre,

Tisséo Collectivités
7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 Toulouse cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

La Société JIDELEC
13 Rue d'Hélios
31240 L'Union
Représentée par Son Directeur

D'autre part,

Il a été décidé de passer le présent avenant n° 2 au marché n° M 2017-192 du 12 juillet 2017.

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Le marché M 2017-192 a été notifié le 12 juillet 2017 à la société JIDELEC afin d'assurer le remplacement des terminaux de contrôle livrés lors de la mise en service du système billettique Tisséo en 2017. Ce marché couvre des prestations complémentaires afin de disposer également d'une solution de verbalisation « dématérialisée » et l'encaissement des paiements CB associés.

Le marché est conclu pour une période de deux ans ; renouvelable deux fois un an. Le marché a été attribué pour un montant forfaitaire de 191 806,50 € H.T. (solution TPS + imprimante déportée ou intégrée + Mpos+ initialisation course via donnée). Il comprend également une partie à prix unitaire relative à la commande de 120 TPS pour la période initiale, et pour des commandes supplémentaires de TPS sur les périodes de reconduction, sans montant minimum ni maximum.

Le marché est conclu pour une période de deux ans à compter de sa notification, renouvelable deux fois un an.

Un avenant n°1 en date du 28 mars 2018 a prolongé de 3 mois le délai de la phase technique 1 qui correspond à la fourniture du portable de contrôle prévu à l'article 11.5 du CCTP du marché.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant 2

Le présent avenant n°2 au contrat a pour objet d'intégrer les prestations supplémentaires suivantes au marché :

Contrôle sur l'application TICKET'IZY (introduction d'un nouvel AID)	800,00 € H.T.
Affichage du résultat du contrôle : passage d'un support à l'autre <i>Les deux bulles présentes sous les résultats de contrôle permettant de visualiser les résultats des contrôles successifs doivent être modifiées pour tenir compte de la pratique des utilisateurs (alternance non pas des 2 bulles mais de l'icône verte avec mention d'un compteur ...)</i>	800,00 € H.T.
Modification de données et ordre d'affichage suite aux demandes agents (test/recettes) <i>Lors de la lecture d'une csc / onglet titre: revoir l'ordre de présentation des titres</i>	1 600,00 € H.T.
DesFire : tests terrains ont révélé des particularités sur anciennes cartes	800,00 € H.T.
Métro : "sens" dans instanciation = non conforme sur le terrain	1 600,00 € H.T.
Absence partielle ou totale de moyens de test = multiples déplacements	2 240,00 € H.T.
Lors d'un contrôle positif remplacer la mention de la ligne par la date de fin de validité du titre ou, le cas échéant, par le nombre d'unités restantes si titre à décompte	1 600,00 € H.T.
PV: le montant total est mentionné après l'information sur les frais de dossiers. De sorte que le contrevenant pourrait ne pas comprendre au moment du paiement du PV en agence pourquoi les frais de dossier lui sont appliqués	800,00 € H.T.
Date de naissance: mention de l'année uniquement impossible compte tenu du format	1 350,00 € H.T.
type de voie: positionner les types de voie les plus courants en haut de la liste déroulante: rue / chemin / avenue	1 350,00 € H.T.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181004-20181003-7-3D-DE
Date de télétransmission : 04/10/2018
Date de réception préfecture : 04/10/2018

saisie des adresse: code postal précis n'est souvent pas connu des contrevenants (notamment des jeunes), le code postal n'est pas déduit de la saisie de la commune, la saisie du code postal après la ville annule la saisie de la ville. Le vérificateur devra impérativement retrouver le bon code postal pour rédiger le Pv	1 890,00 € H.T.
Prestations diverses: Tickets de fin de service: réduire la taille du ticket Ne plus afficher le bouton 'annuler dernier contrôle' dans le résultat du contrôle Rendre la saisie de la pièce d'identité obligatoire. Seule la nature de la pièce (liste déroulante) devra être obligatoire. Comme pour adresse, croix rouge à côté du lien vers l'écran de sélection si aucune n'est sélectionnée, coche verte si ok.	960,00 € H.T.
Total	15 790 € H.T.

Le nouveau montant forfaitaire du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant initial :	191 806,50 € H.T.
Montant du présent avenant n°2	15 790,00 € H.T.
Nouveau montant du marché :	207 596,50 € H.T.

Les délais d'exécution du contrat ne sont pas modifiés par le présent avenant n°2.

ARTICLE 2 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 3 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances :

- ☐ a été restitué à Tisséo-Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☐ n'a pas été restitué à Tisséo-Collectivités pour les motifs suivants : avenant sans incidence financière.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur/de
l'Entité Adjudicatrice